



EMBARGO JUSQU'AU MOMENT OU IL SERA PRONONCE

Congrégations générales 12 - 18 octobre 2023

Témoignage

Le cinquième Conseil plénier d'Australie

Mgr. Shane Mackinlay

Évêque de Sandhurst, Australie

Le cinquième Conseil plénier d'Australie s'est déroulé sur quatre ans, de 2018 à 2022. À bien des égards, il a davantage ressemblé à un synode qu'à un conseil : il a utilisé un processus très synodal et seuls quelques éléments des décrets finaux étaient strictement législatifs.

Notre processus a commencé par une très large consultation impliquant 220 000 personnes, qui ont répondu à la question suivante : Selon vous, qu'est-ce que Dieu nous demande en Australie en ce moment ? Cette consultation a débouché sur des documents thématiques, des discussions et des réactions dans tout le pays, un *Instrumentum Laboris*, puis deux assemblées d'une semaine, avec une consultation au cours de l'année qui les sépare sur les projets de documents initiaux, aboutissant finalement à une série de huit documents présentés à la deuxième assemblée. Chacun de ces documents cherchait à identifier les moyens par lesquels l'Église d'Australie pouvait devenir plus centrée sur le Christ et plus missionnaire. Avec divers amendements apportés au cours de l'Assemblée, ils ont abouti à huit décrets du Conseil, portant sur : la réconciliation avec les populations indigènes, la guérison des blessures causées par les abus sexuels, l'apostolat missionnaire, le témoignage de l'égalité des femmes et des hommes, la spiritualité et la liturgie, la formation au ministère, les modèles synodaux de gouvernance, et l'écologie intégrale.

À toutes les étapes du processus, nous avons veillé à ce que la rédaction, la discussion et la décision soient guidées par le discernement et les conversations dans l'Esprit. Au moins la moitié de chaque journée des deux assemblées a été consacrée à des conversations dans l'esprit, en commençant par une longue prière sur un texte des Écritures, par groupes d'environ 10 personnes, chacun mêlant à la fois des évêques, prêtres, religieux et des laïcs. Il y avait 280 membres, dont environ 60 % étaient désignés par le droit canonique, les autres ayant été proposés par des paroisses, des diocèses et d'autres groupes ecclésiaux.

Au cours de notre deuxième assemblée, nous avons connu un moment de crise, qui a été largement rapporté. Il s'agissait du vote sur la version initiale du décret relatif à l'égalité des femmes et des hommes, qui n'a pas atteint la majorité requise des deux tiers des évêques sur l'une ou l'autre des résolutions qu'il incluait. Cela reflétait une série de préoccupations et de réserves au sein de l'assemblée, plutôt qu'une simple division entre deux camps pour ou contre ou de toute autre chose, qu'il s'agisse d'évêques ou de laïcs, de femmes ou d'hommes. Lors du vote consultatif de l'assemblée, la veille, la première résolution n'avait obtenu la majorité des

deux tiers que de justesse, et la deuxième résolution ne l'avait pas obtenue. Lors des votes consultatifs et délibératifs, la grande majorité de ceux qui ne soutenaient pas les résolutions avaient voté *placet juxta modum* (indiquant qu'ils avaient des réserves ou qu'ils souhaitaient des amendements), plutôt que *non placet*.

L'annonce du vote a suscité une grande inquiétude, car nous étions confrontés à la perspective que le Conseil ne dise rien sur la place des femmes dans l'Église. Nous avons décidé de suspendre l'ordre du jour prévu, afin de permettre aux préoccupations de tous les membres et à toutes les perspectives de s'exprimer, d'abord par le biais d'une conversation dans l'Esprit de nos groupes de travail, puis ensemble en assemblée.

Nous avons finalement créé un groupe de rédaction spécial et sommes revenus sur le sujet deux jours plus tard, où un texte révisé a été adopté à une écrasante majorité. Cette résolution positive n'a été possible que parce que tous les membres ont reconnu qu'il était essentiel de traiter cette question et parce qu'ils se sont clairement engagés à veiller à ce que nous travaillions ensemble à l'élaboration d'un document mieux articulé et plus équilibré. Les membres ont fait preuve d'une grande générosité en persistant dans le dialogue malgré le chagrin et la douleur que beaucoup avaient ressentis après l'échec du vote. Dans l'intervalle, la qualité et la profondeur de notre conversation et de notre réflexion avaient changé, et je pense que les autres documents que nous avons examinés s'en sont trouvés considérablement améliorés. C'est peut-être aussi l'une des raisons de l'accueil largement positif réservé aux décrets par les membres de l'Église d'Australie, qui ont reconnu qu'ils étaient fidèles au long processus de consultation, de préparation et de discernement.

Depuis, j'ai souvent réfléchi à ce qui s'est passé en nous ces jours-là. Les personnes présentes s'étaient déjà exprimées librement et ouvertement, et avaient été écoutées avec respect. Mais, rétrospectivement, je pense que nous avons surtout parlé à partir de notre tête, en exposant des idées que nous avons souvent examinées et qui étaient déjà bien ancrées dans notre esprit. Après la crise, les gens ont davantage parlé avec leur cœur, avec une vulnérabilité qui les exposait personnellement, se mettant en avant pour décrire leur expérience vécue de la manière dont ils avaient été personnellement affectés.

Cette prise de parole courageuse a été accueillie avec une qualité d'écoute différente. Au lieu de reconnaître des arguments familiers et de répéter des objections, nous avons mieux écouté ce qui était dit comme étant profondément personnel, et avons été plus disposés à l'apprécier, à en tirer des enseignements et à en être transformés. Cela nous a demandé l'humilité de reconnaître que nous n'avons peut-être pas nous-mêmes la réponse définitive.

Depuis lors, nombreux sont ceux qui ont décrit ce bouleversement et les nouvelles possibilités qu'il a ouvertes en tant qu'expérience de l'Esprit Saint. Il s'agissait certainement d'une expérience de *parrhesia* - à la fois une prise de parole courageuse et une écoute humble - et il ne fait aucun doute qu'elle a été déterminante pour l'enrichissement de notre communion.

La tâche qui nous incombe maintenant en Australie est de commencer à mettre en œuvre les décrets, tant au niveau national que local, dans les paroisses, les diocèses et les autres entités catholiques. Au-delà du contenu des décrets, je pense que l'impact le plus significatif du Conseil plénier sur l'Église d'Australie sera l'expérience positive et transformatrice du discernement synodal, qui est maintenant clairement établie comme la manière normale d'aborder les discussions et la prise de décision partagée dans toutes nos activités.